



Aigle, le 6 septembre 2019

Au Conseil communal d'Aigle

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal
n° 2019-10 du lundi 19 août 2019**

relatif à

**l'adoption du Plan stratégique des sports donnant suite au préavis
municipal n°2018-13**

Commission composée de Mme Kathryn HESS BELLWALD (1^{er} membre)

MM Pierre-Yves BRELAZ
 Louis GOY
 Joël LAUNAZ
 Alexandre MASSY
 Pierre-Alain SCHWEIZER
 Yvan VOUILLAMOZ

Délégué municipal M. Gregory DEVEAUD

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie au complet le lundi 2 septembre à l'Hôtel de Ville en présence de M. le Municipal Gregory Devaud. Nous le remercions de sa disponibilité et pour les nombreux renseignements fournis.

Nous résumons brièvement les informations contenues dans le préavis municipal et apportons également quelques compléments d'informations que nous jugeons utiles pour une prise de position du Conseil.

Résumé du préavis

Suite à l'adoption du préavis municipal 2018-13 par le Conseil communal, la commission de sports s'est réunie plusieurs fois pendant environ neuf mois pour rédiger un plan stratégique des sports pour la commune d'Aigle. La commission des sports a largement tenu compte des vœux de la commission du préavis 2018-13, laquelle avait souhaité que la commune d'Aigle puisse disposer d'un coordinateur de sport, que le plan proposé ait un focus opérationnel, et qu'il y ait plus de surfaces sportives ouvertes et accessibles à tous.

La commission de sports a formulé une vision de l'avenir sportif de la commune, basée sur des valeurs telles qu'intégration, accessibilité, plaisir, et santé. Cette vision a été développée en trois missions : promotion du sport pour tous, développement de l'offre en infrastructures sportives, et renforcement du rôle et de l'image d'Aigle en tant que capitale mondiale du cyclisme.

Afin de concrétiser ces missions, le plan stratégique propose ensuite quatre ou cinq mesures opérationnelles à prendre pour chacune d'entre elles, allant de la participation à « La Suisse Bouge », ce qui coûte peu à la commune, à la construction d'une piscine couverte de 25 m et six couloirs aux Glariers, dont le coût estimé est de 10 à 15 millions de francs. Le plan stratégique propose aussi que la commune d'Aigle travaille pour obtenir le statut de « UCI Bike City », pour lequel des critères exigeants d'intégration et de promotion du vélo doivent être remplis.

Le plan stratégique lui-même parle d'une échéance de 2025 pour toutes ces mesures ; l'horizon de 10 à 15 ans mentionné dans le préavis est certainement plus réaliste.

Le préavis demande de la part du Conseil communal la validation de la stratégie présentée dans le plan en annexe au préavis, concrétisée par l'engagement d'un coordinateur de sport. Chaque mesure opérationnelle dont les conséquences financières dépassent les compétences de la Municipalité devra faire l'objet d'un préavis à traiter par le Conseil communal.

Compléments d'information

- La commission a appris lors de sa séance que des discussions ont lieu depuis longtemps quant à l'utilité d'un coordinateur de sport pour la commune. Certaines communes avoisinantes ont déjà des coordinateurs de sport. Par exemple, à Monthey (population environ 17'800) il y en a trois, dont un à 100%. Il y a aussi une coordinatrice à temps partiel à Ollon, en plus des professionnels au Centre de sports.
- Le profil prévu du coordinateur de sport comprend aussi bien des compétences en communication et en gestion que des connaissances techniques importantes, afin de contribuer à la planification de pistes cyclables, etc. Cette personne, qui sera recrutée directement par la Municipalité, aura en principe le statut d'adjoint au chef du Service technique et un poste à 100%. Son salaire net d'environ 90 kCHF sera une ligne du budget.
- Il est fortement souhaitable de centraliser et informatiser la gestion des salles de sports, afin d'en optimiser l'utilisation, qui est loin d'être idéale.

- La proposition de construire une piscine couverte est motivée surtout par le sport scolaire, pour éviter les trajets jusqu'à Villars des enfants scolarisés à Aigle pour leurs leçons de natation. Cette piscine serait également ouverte au public en dehors des heures réservées aux élèves. Sa construction est prévue en même temps que la réfection du grand bassin existant.
- L'UCI impose des critères exigeants pour obtenir le statut de Bike City, dont l'existence d'un réseau de pistes et bandes cyclables, pour assurer la sécurité des cyclistes.

Vœux de la commission

La commission émet les vœux suivants.

- Vœu 1** Vu le nombre, l'importance, et la diversité de tâches du futur coordinateur de sports, la commission souhaite que ce soit un poste à 100%.
- Vœu 2** La commission souhaite qu'il y ait une collaboration étroite entre la Municipalité et le Conseil communal dans l'élaboration des mesures concrètes pour réaliser la vision de l'avenir sportif de la commune décrite dans le plan stratégique.
- Vœu 3** Pour que le vélo devienne un vrai moyen de transport à Aigle, y compris pour les enfants, la commission souhaite que la construction d'un réseau de pistes et bandes cyclables soit une haute priorité parmi les mesures concrètes du plan stratégique.

Prise de position de la CoFin

La CoFin est consciente qu'il ne sert à rien d'adopter un plan stratégique sans se donner des moyens pour sa mise en oeuvre. Elle estime toutefois qu'il faut être prudent au niveau de l'engagement de personnel et que, comme mentionné dans le préavis sous point 5, un poste à temps partiel pourrait être suffisant.

De plus, la rédaction du point 2. des décisions du préavis peut laisser croire qu'une acceptation du plan entraîne automatiquement une dépense liée qui devient obligatoire et sans contrôle.

Pour ces raisons, la CoFin dépose l'amendement suivant:

Amendement: le point 2. des décisions du préavis municipal est modifié comme suit:

2. de porter aux budgets, dès 2020, **un montant à discuter** pour l'engagement, **à temps partiel ou complet**, d'une(e) collaborateur (-trice) dédié à la réalisation du plan stratégique des sports.

Conclusion

La Commission, unanime, a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes, tel que proposées dans le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis no 2019-10 du lundi 19 août 2019
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le plan stratégique des sports de la Commune d'Aigle
2. de porter aux budgets, dès 2020, le montant nécessaire à l'engagement d'un(e) collaborateur(-trice) dédié(e) à la réalisation du plan stratégique des sports

Au nom de la Commission,

Kathryn HESS BELLWALD

1^{er} membre